



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Politique tarifaire de l'apprentissage de la natation

Question écrite n° 40875

### Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la tarification des entrées pour la piscine pratiquée lors des cours d'éducation physique et sportive. En effet, la tarification pratiquée aux établissements scolaires prend en compte le lieu de résidence de l'enfant. Cette logique tarifaire, en plus d'être un écueil budgétaire pour les établissements scolaires, ne permet pas d'offrir au plus grand nombre un accès égal à la pratique de la natation. Elle souhaiterait donc savoir si une politique tarifaire unique dans le cadre de l'apprentissage de la natation lors de l'éducation physique et sportive pourrait être, au moins, offerte aux établissements scolaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Mette](#)

**Circonscription :** Gironde (9<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40875

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2021

**Question publiée au JO le :** [7 septembre 2021](#), page 6610

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)